

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN**  
**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 11 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents : (11/14)

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT – Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Sylvain MIRANDE – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU

Étaient excusés : (2/14)

Jean-Michel MONNEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON,  
Olivier BERTRAND qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE,  
(*Olivier BERTRAND arrive à 22h*)

Étaient absents : (1/14)

Christelle TALON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

**I – Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - Compte-rendu des commissions et COPIL**

**COPIL**

Financement des travaux pour l'épicerie : au regard du montant des travaux, nous avons obligation de passer par un marché public. Le bureau d'études de l'Agglo2B a été sollicité pour nous épauler dans le montage de ce dossier.

Un point en visio-conférence a eu lieu avec Territoires Conseil pour organiser les visites inspirantes programmées le samedi 10 septembre. 2 destinations sont prévues : l'épicerie de St Aubin de Baubigné et celle d'Airvault car elles ont des modes de gouvernance différents.

**Commission Patrimoine Bâti**

Peu d'entreprises ont répondu à la consultation pour l'agrandissement de la MAM. 6 entreprises ont répondu et 12 n'ont pas répondu. Les lots 1 et 5 sont infructueux. A la demande du cabinet R&C, nous relançons celles qui n'ont pas répondu puis solliciterons de nouvelles entreprises. La période de recueil des offres pourrait être prolongée. Un point de situation va être fait avec le cabinet d'architectes.

**Commission Environnement-Voirie**

Un compteur d'eau, situé actuellement dans la haie près des terrains de boules, doit être déplacé en bord de voirie sur la rue de la Croix Bernier.

Un devis d'un montant de 849,87 € HT est proposé par Véolia.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.*

### **III – Contrat de Sandra THIN**

Sandra THIN est actuellement en CDD, avec un horaire contractuel de 24h30 hebdomadaire. Celui-ci se termine le 31/08/22.

Mme le Maire propose de reconduire le CDD du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, avec le même horaire contractuel. Au regard de la situation exceptionnelle du nombre d'élèves inscrits en classe maternelle, des heures complémentaires seront nécessaires pour un appui en classe de GS/CP/CE1, sur une partie de la matinée et en fin de journée.

Si les effectifs en cantine et en périscolaire devaient largement augmenter, une réorganisation des emplois du temps de Nathalie RENAULT et de Sandra THIN devra être envisagée.

### **IV – Devis pour les sauvegardes informatiques du secrétariat**

Les sauvegardes informatiques sont externalisées depuis 2 ans. Le contrat avec Click Droit Informatique arrive à échéance le 28 août 2022.

Mme le Maire propose de le reconduire pour un an. Montant : 240,83 € HT.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.*

### **V – Amortissement du matériel et des travaux du budget 2021 Épicerie**

La trésorerie nous demande d'amortir les biens qui constituent nos immobilisations 2021 dans le cadre du Budget SPIC Epicerie. Il est proposé au conseil les durées d'amortissements suivantes :

Mobilier et Petits matériels : 1 an

Travaux électriques : 5 ans

Installation d'un WC : 3 ans

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ces durées d'amortissement.*

### **VI – Ecole : rentrée scolaire 2022/2023**

A ce jour, 61 élèves sont inscrits pour septembre 2022. Une nouvelle enseignante est nommée à titre définitif sur la classe de GS/CP/CE1. Il s'agit de Florence SIRVIN.

Des tables et des chaises ont été acquises pour faire face à la hausse des effectifs.

### **VII – Ecole Victor Hugo : Subvention fin d'année scolaire**

Mme le Maire propose d'augmenter le tarif unitaire pour la subvention de fin d'année de 1,5 % (augmentation identique à celle pratiquée pour les subventions aux associations communales), soit un montant unitaire de 15,02 €. Pour 43 enfants St Aubinains inscrits, cela fait un montant de 645,86 €.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce montant.*

### **VIII – Devis GOURDON (travaux et matériels)**

L'entreprise GOURDON a réactualisé un devis reçu en mairie le 7 octobre 2021 et validé pour une partie le 13 décembre 2021. Ce devis concernait différents travaux sur les bâtiments communaux. L'entreprise n'a jamais effectué les travaux malgré les relances.

Le conseil n'accepte pas cette augmentation des prix. La commune n'est pas responsable du retard pris dans la réalisation des travaux.

Patrick PASTUREAU demande à l'entreprise de réaliser les travaux avec les montants validés le 13 décembre 2021 (Montant : 1822,30 € HT), auxquels s'ajoute le montant de l'onduleur (Montant : 231,87 € HT).

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider le devis de l'onduleur.*

### **IX – Travaux en sous-sol à l'école**

Au regard de la configuration du sous-sol de l'école, Patrick PASTUREAU va demander un devis pour une aspiratrice pour enlever la terre présente sous une des classes. L'approche globale des travaux à entreprendre pour traiter les planchers contre les larves xylophages sera reprise lors d'un prochain conseil.

### **X – Panneaux pédagogiques trouvés à l'école**

Ce point sera repris au conseil municipal de septembre après le retour du commissaire-priseur sollicité pour une estimation.

### **XI – Point de situation sur l'ouverture du point de vente Française des jeux**

Dominique DELEGLISE et Christelle BILY ont suivi la formation nécessaire. Nous attendons que la Française de jeux intervienne pour l'installation du point de vente (jeux de grattage – loto) et pour la remise en route du matériel réglementaire.

### **XII – Point de situation sur le parc éolien**

Le 28 juin 2022, l'arrêté préfectoral délivrant l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter le parc de trois éoliennes a été reçu en mairie. Depuis cette date, aucune autre information n'est parvenue.

### **XIII – Questions diverses**

Les chauves-souris ne sont plus présentes à l'école. Un technicien de Deux-Sèvres Nature Environnement a identifié, d'après les traces, la présence récente d'une colonie importante de "Grand Murin" qui a dû être délogée par les travaux de traitement sur la charpente. Le conseil souhaite profiter de l'absence des chauves-souris pour fermer l'accès afin de limiter les nuisances, notamment sur la ouate de cellulose qui vient d'être posée.

Deux dossiers "amende de police" avaient été déposés l'an dernier pour le projet d'aménagement de la rue de la Croix Bernier. Ils sont passés en commission et deux aides de 16 000 € chacune ont été accordées.

La MSA accorde une subvention de 10 000 € pour le réaménagement du périscolaire.

Nous avons rencontré l'Entreprise Delaire pour discuter des dysfonctionnements lors des travaux d'enfouissement des réseaux. Un courrier a été adressé à l'entreprise pour formaliser par écrit les échanges et pour demander une diminution du devis initial car la réfection temporaire de la rue de la Croix Bernier n'a pas été réalisée.

Le Maire,  
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,  
Christophe BLANCHARD

